

**Politique ESG et gestion du risque de durabilité**

L’investissement socialement responsable (ISR) est un concept qui tend à prendre de plus en plus d’importance dans la gestion d’actifs, sous l’impulsion des pouvoirs publics et des épargnants.

Myria Asset Management est une société de gestion créée en 2014 par le Groupe Union financière de France pour permettre à ses clients d’investir dans des OPCVM gérés aussi bien par l’équipe de gestion interne, mais aussi par des sociétés de gestion externes partenaires.

Fort de son développement, Myria Asset Management a souhaité en 2020 accompagner son actionnaire et principal réseau de distribution UFF dans son souci d’innover et de proposer à ses clients des fonds qui utilisent des critères extra-financiers en plus des critères financiers classiques dans la sélection des valeurs en portefeuille. Ainsi, après avoir fait labelliser des OPCVM gérés par des sociétés tierce, Myria Asset Management a décidé, en 2021, à son tour d’intégrer à son analyse financière classique une composante extra-financière sur les piliers que sont la (G)ouvernance des entreprises, les aspects (S)ociétaux et la prise en considération des enjeux (E)nvironnementaux.

De surcroît, Myria Asset Management ayant de nombreux fonds de fonds en gestion, nous avons également décidé, lorsque cela est possible, de privilégier les supports d’investissement prenant en considération l’ensemble des critères E, S et G. Notre souci d’investisseurs de long terme est d’offrir à nos clients une performance proche de nos indices de comparaison, mais en intégrant l’ensemble des risques et des enjeux auxquels sont confrontés les entreprises et les gouvernements.

A cet effet, Myria AM a décidé de formaliser, systématiser et documenter l’intégration des critères Environnementales, Sociales et de Gouvernance dans son processus d’analyse et de sélectivité des titres.

**Ce document détaille la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la politique d’investissement de Myria AM. Cette charte répond aux prescriptions de l’article D 533-16-1 du Code Monétaire et financier.**

# Objectifs de notre démarche

Notre approche générale en faveur de l’investissement ESG repose sur la conviction qu’une intégration des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans les analyses d’investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour les clients et la société.

La société de gestion a fait le choix, dans un premier temps, de se faire accompagner par des acteurs reconnus de la place financière en matière d’investissement socialement responsable au travers de délégations de gestion ou de fonds nourriciers de fonds maîtres prenant en compte des critères extra-financiers.

En 2021 et dans le prolongement de son engagement en matière d’investissement responsable, Myria AM a fait évoluer sa gestion action en prenant en compte de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) dans ses processus d’analyse et de décision d’investissement.

Ainsi, Myria AM a franchi une étape supplémentaire avec la formalisation de sa démarche ESG dont l’objectif est :

* D’améliorer la transparence de ses pratiques
* D’enrichir et d’élargir ses analyses sur les entreprises en portefeuille,
* De trouver de nouvelles opportunités de performance,
* De répondre aux préoccupations de ses clients pour une finance durable

# Prise en compte des critères ESG dans nos décisions d’investissement

Conscient de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, nous nous efforçons à prendre en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de notre politique d’investissement responsable, conjointement à l’intégration des critères ESG dans notre stratégie d’investissement.

## Exclusions pratiquées

### Les armes controversées

Myria AM s’est engagée à exclure tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans les armes controversées.

Notre définition des armes controversées recouvre les armes suivantes :

* Armes à sous-munitions et mines antipersonnel au sens de la convention d’Ottawa (1997) et d’Oslo (2008) ;
* Armes biologiques et chimiques
* Armes incendiaires (phosphore blanc)
* Armes à laser aveuglantes,
* Armes à éclats non localisables

Myria AM estime qu’une société est impliquée dans la production, la commercialisation ou le stockage d’armes controversées quand elle :

* Produit, commercialise ou stocke des armes controversées ou des composants spécifiquement conçus pour ces armes et représentant un élément constitutif essentiel pour leur fonctionnement.
* Fournit une assistance, des technologies ou des services essentiels et dédiés pour ces armes tels que la logistique ou le transport.

### Charbon

Consciente de ces enjeux, Myria AM s’efforce à prendre en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de la politique d’investissement responsable et a décidé de limiter ses investissements dans les entreprises dont l’activité dépend fortement de l’industrie houillère, celle-ci constituant une source d’énergie fortement carbonée.

Myria AM a mis en place l’approche suivante, conformément aux recommandations de l’AFG :

**Pour les entreprises minières :**

* les entreprises dont plus de 25 % des revenus sont issus de l’extraction de charbon thermique sont strictement exclues,
* les entreprises qui réalisent 25 % de leurs revenus dans l’extraction de charbon thermique sont exclues

**Pour les entreprises qui produisent de l’énergie :**

* les entreprises dont plus de 30% des revenus proviennent de la production d’énergie générée par le charbon sont strictement exclues,
* les entreprises qui réalisent 30% de leurs revenus dans la production d’énergie générée par le charbon sont exclues.

## Approche ESG de Myria AM

Pour les fonds ESG gérés en direct par Myria AM, l’intégration des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d’investissement. Les gérants appliquent des critères financiers et extra-financiers dans la sélection des valeurs au sein du portefeuille. Ceci nous permet d’identifier les entreprises qui agissent sur les risques ESG et savent les transformer en opportunités afin d’assurer la pérennité et la viabilité de leur modèle économique. De la sorte, Myria AM ne cible que les valeurs qui se démarquent non seulement par leur valorisation attractive mais également par leur comportement responsable pour un meilleur ajustement au risque. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est durablement supérieure à 90%.

Ces éléments combinés permettent d’apprécier la pérennité de la société concernée, qui est affinée par des données d’ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) et leurs impacts en termes de risque de liquidité, de risque réglementaire ou encore de risque de litige.

### Critères ESG pris en compte

Au lancement du projet ESG chez Myria AM, nous avons fait appel à un consultant externe afin qu’il nous guide dans la démarche et dans l’implémentation du nouveau modèle d’évaluation des entreprises au travers de la responsabilité d’entreprise.

Au terme d’une consultation qui nous a permis d’avoir une bonne vue d’ensemble que ce que proposaient les fournisseurs de données, nous avons choisi de nous concentrer sur les indicateurs disponibles dans le logiciel Bloomberg, qui est aussi notre fournisseur de données financières.

Ainsi, nous avons souhaité que l’ensemble des indicateurs retenus soient mesurables, comparables et incontournables dans l’appréciation des modèles de développement des entreprises que nous étudions.

Nous avons donc identifié 17 indicateurs ESG pour lesquels nous nous assurons un taux d’obtention supérieur à 60%, aussi bien pour les titres faisant partie de nos portefeuilles, mais également pour l’univers d’investissement que nous couvrons.

Nous avons fait le choix d’avoir, sur chacun des piliers, des indicateurs pertinents et que l’on peut obtenir via des fournisseurs de données. En effet, compte tenu de notre taille, il nous a semblé important que les indicateurs choisis soient sourçables quantitativement, comparables et normés.

**Pilier Environnement**

Pour ce pilier, nous avons choisi de nous concentrer sur des indicateurs essentiels de la transition énergétique, à savoir l’empreinte carbone, c’est-à-dire la masse de CO2 induite par la production d’une unité de CA, et la volonté des entreprises à respecter la biodiversité, qui nous permet d’analyser les mesures prises pour décarboner l’économie.

Par exemple :

Empreinte carbone scope 1,2 et 3 amont et aval : cet indicateur est essentiel pour identifier la trajectoire des sociétés en portefeuille mais également pour pouvoir être conforme à 29 de la loi Energie-Climat et au règlement européen Taxonomie

Déchets ou consommation d’eau générés par l’activité : permet, du fait de notre approche Best-in-Class, d’avoir une vision immédiate des meilleures et des pires sociétés par secteur d’activité. Ces indicateurs sont bien sûr rebasés par unité de chiffre d’affaires.

**Pilier Sociétal**

Ce pilier permet de se faire une idée précise de la responsabilité sociale et sociétal d’une entreprise. Il comporte, pour le moment, cinq critères distincts, qui pourront être enrichis au fur et à mesure de la plus grande complétude des autres critères disponibles :

Parmi ceux qui ont été choisis :

Nombre de membres dans l’effectif encadrant, et nombre de femmes cadres ou assimilées : cet indicateur permet de constater synthétiquement la volonté de l’entreprise d’offrir des postes à responsabilité autant aux femmes qu’aux hommes.

Taux de salariés ayant pris / reçu une formation par entité juridique : cet indicateur nous permet de déterminer la volonté de l’entreprise d’investir dans son capital humain

Directives ESG publiques : indique la volonté des entreprises à entamer leur mue pour divulguer les objectifs.

**Pilier Gouvernance**

Ce pilier permet d’avoir une vision d’ensemble sur le pilotage des entreprises et les choix opérés par leur direction :

Par exemple :

Pourcentage d’administrateurs indépendants : cet indicateur nous permet de déceler les éventuels conflits d’intérêts entre le CA et le management des sociétés.

Pourcentage de femmes dans le conseil d’administration : cet indicateur permet de mettre en évidence la place faite aux femmes dans la détermination de la stratégie de l’entreprise.

Au travers de l’ensemble de ces critères, nous estimons qu’il est possible d’avoir une vision réaliste et mesurable de la responsabilité d’entreprise comme indicateur de risques financiers. En effet, depuis 20 ans, le monde financier a été émaillé de scandales financiers plus facilement décelables par l’analyse des critères extra-financiers que par l’analyse des comptes des sociétés : ainsi, d’Enron à Wirecard, en passant par Parmalat, Volkswagen ou Renault, la plupart des controverses ont eu comme point de départ des problèmes de gouvernance ou de responsabilité sociétale. De surcroît, sur le plan de l’environnement, l’analyse des conditions d’autorisation de la location de la plateforme DeepWater Horizon par BP aurait pu conduire à mieux apprécier les risques pris pour augmenter la production de pétrole dans le Golfe du Mexique.

### Méthodologie d’analyse et d’évaluation ESG

Myria Asset Management, dans ses fonds gérés en lignes directes, intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement.

Le taux d’analyse extra financière minimal est de 90 % minimum de l’actif net du portefeuille ou du nombre d’émetteurs en portefeuille. Ces sociétés font l’objet d’une analyse non financière, grâce à l’application de notre méthodologie. L’application d’une grille de notation ESG via l’attribution d’une note à chaque émetteur sur échelle de 0 (pire) à 100 (meilleur) permet d’exclure 20% des pires émetteurs par secteur. Ainsi, la gestion sélectionne les sociétés et émetteurs ayant la meilleure approche ESG au détriment des émetteurs et sociétés ayant une approche ESG moins bonne en se fondant sur une vision best in class.

## Gestion des risques de durabilité

La stratégie d’investissement vise à éliminer le risque de durabilité. : Un risque en matière de durabilité tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement SFDR ») est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s’il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l’investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l’homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de développement durable qui sont pris en compte d’une part par les critères identifiés au sein des piliers ESG de la méthodologie de scoring développée par Myria AM et d’autre part par les exclusions pratiquées.

Dans une démarche d’amélioration progressive et de transparence, cette politique peut être amenée à être révisée ou complétée afin de prendre en compte l’évolution de nos objectifs. Cette politique sera revue et approuvée par les dirigeants a minima annuellement. Le respect de la démarche ESG et de gestion des risques de durabilité décrite dans cette Politique est intégré dans le plan de contrôle du RCCI.

Un rapport périodique relatif aux caractéristiques extra-financière est tenue à disposition des investisseurs, notamment dans les reportings mensuels des fonds.

# Engagement actionnarial et Politique de vote

La société de gestion applique la politique de vote suivante :

A réception des documents (résolutions) dans les délais permettant leur traitement, la procédure de vote est appliquée si, pour une société, la valeur représente plus de 5 % de l’actif net d’un seul portefeuille. Par ailleurs, si la société de gestion détient au travers de ses OPC plus de 3% du capital ou des droits de vote d’une société, la procédure de vote est également appliquée.

Cependant, pour les sociétés françaises du SBF120, Myria AM suit les recommandations de l’AFG et applique cette procédure de vote indépendamment du poids de la ligne dans les portefeuilles.

Les votes sont effectués dans le seul intérêt des porteurs/clients.

De façon générale, un vote négatif est apporté à toute résolution qui restreint le droit de l’actionnaire, altère la gouvernance de l’entreprise ou risque de réduire la valeur du titre, l’efficacité de l’entreprise ou sa capacité bénéficiaire, (notamment : atteinte à l’égalité entre les actionnaires, dispositif anti-opa, dilution trop importante du bénéfice par action, la transparence et la diffusion de l’information, l’impact social et environnemental, la gouvernance de l’entreprise dont jetons de présence abusifs, programme de stock-option excessif, etc.).Au cas par cas, il peut toutefois être dérogé à cette règle générale compte tenu de spécificités particulières à la société concernée ; cette dérogation doit alors être expressément motivée et mentionnée comme telle.

Pour exercer son vote, Myria AM peut également s’appuyer sur la veille opérée par l’AFG en matière d’alertes, qui portent spécifiquement sur le SBF120, sur toute disposition contraire ou affectant les principes énoncés ci-dessus.

Dans le cadre de notre démarche ESG et notamment pour les fonds intégrant des critères extra-financiers, nous renforçons désormais les sujets extra-financiers dans nos échanges avec les émetteurs. Ces dialogues constituent un moyen :

* de bien comprendre les enjeux ESG au niveau de l’entreprise,
* d’enrichir notre analyse ESG et ainsi aider dans la prise de décision d’investissement,
* d’approfondir les risques identifiés,
* de les encourager à améliorer leur pratique extra-financière et leur transparence.

Nous pensons que l’engagement doit passer autant que possible par une démarche constructive de dialogue avec les entreprises, à la fois sur les aspects financiers et extra-financiers. Ces échanges sont des éléments clefs dans la compréhension des enjeux et des pratiques des entreprises, et un moyen de les inciter à s’améliorer continuellement dans une stratégie de long terme. Pour cela, nous pouvons interpeller les entreprises au cours :

* d’un dialogue non ciblé : sur des sujets généraux tels que la mise en œuvre de leur stratégie, leurs objectifs, leur résultat […]
* d’un dialogue ciblé : à la suite d’une controverse majeure, un constat d’insuffisance de transparence […]

Myria AM investit uniquement dans des sociétés cotées. Celles-ci sont coutumières du dialogue et de la transparence avec les investisseurs, non seulement au travers de leur communication périodique réglementée et de la tenue des assemblées générales, mais également à l’occasion d’évènements tels que des réunions d’analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs.

L’équipe de gestion de Myria AM échange fréquemment avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles elle a investi. Ces entretiens visent à mieux comprendre et à actualiser la stratégie des entreprises, leurs opportunités et leurs risques.

Les échanges avec les sociétés se font au travers des sociétés d’analyse externes qui nous donnent accès à des meetings (One on One, One to few, large group meeting, etc. …).

Ces rencontres ont lieu généralement dans les locaux des sociétés d’analyse externes, des forums (organisés par nos brokers), ou au travers de visio-conférences ou conférences téléphoniques.

Le nombre d’émetteurs avec lesquels nous seront entré en relation sera communiqué dans le rapport annuel d’engagement.

# Sensibilisation et communication sur la démarche ESG de Myria AM

La société de gestion cherche à sensibiliser ses clients sur les thématiques ESG et publie ainsi plusieurs documents disponibles sur son site internet :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Document** | **Données** | **Fréquence** | **Canal de diffusion** |
| Reportings financiers et extra-financiers | Performances des fonds ESG et ISR gérés en direct et en délégation | Mensuelle (reportings extra-financiers mis à jour trimestriellement) | Site internet |
| Politique d’engagement, de vote et rapport de l’exercice de vote | Procédure, politique de vote et bilan de l'exercice des droits de vote | Annuelle | Site internet |
| Politique ESG | Contexte et grandes lignes de la politique ESG | Annuelle | Site internet |
| Code de Transparence AFG-FIR | Contexte et précision du process ESG mis en place | Annuelle | Site internet |
| Politique d’exclusion | Procédure et politique d’exclusion pratiquée | Annuelle | Site internet |